DEPARTEMENT
DE **L'AIN**

ARRONDISSEMENT
DE **NANTUA**

VILLE D'OYONNAX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vingt-six janvier deux mille vingt-trois

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 janvier 2023, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
30	2	3	2

Objet :
01 - Rapport d'activité 2021 de Haut-Bugey Agglomération

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean- Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Josèphe LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Caroline MANZONI, Yamina GRANDCLEMENT, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Laure MANDUCHER , Antoine LUCAS, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Annie ZOCCOLO, Patrick MERCIER.

REPRÉSENTÉS : Pascal BAUDET (pouvoir à Patrick MERCIER), Philippe TOURNIER-BILLON (pouvoir à Michel PERRAUD).

ABSENTS : Jean-Michel FOUILLAND, Alexandra ANTUNES, Julien MARTINEZ.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Antoine LUCAS est nommé secrétaire de séance.

M. Fabrice BERTERA rapporteur, expose au Conseil municipal que l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, au Maire de chaque Commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'Etablissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle, les représentants de la Commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, sont entendus.

Le rapport d'activité 2021 de Haut-Bugey Agglomération est remis aux membres du Conseil municipal.

Objet :
01 - Rapport d'activité 2021 de Haut-Bugey Agglomération

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

- Prend acte du rapport annuel d'activité 2021 présenté.

Fait à Oyonnax, le 26 janvier 2023

Le Maire,

MAIRIE D'OYONNAX (Ain)

Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGT :
- par sa présentation en Préfecture le 30 JAN. 2023
- par sa publication le 27 JAN. 2023

Le Maire

MAIRIE D'OYONNAX (Ain)